

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO / MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Proposition de mise à disposition de l'association "SOS Femmes 13" de vingt logements réservés au Département dans le patrimoine de l'OPH "13 Habitat"

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'apporter son soutien à l'association « SOS Femmes 13 », en mettant à sa disposition 20 logements réservés au Département des Bouches-du-Rhône dans le patrimoine de l'OPH « 13 Habitat »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention dont le projet est joint au rapport.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée